



Philippe Cougouluegne Tel 0695405353 - Jean-Michel Poubil 0672238222 - Olivier Mongiat 0661254721 Robert Liqueste 0660970687 www.solidaires-sudtam.org mail : [sud-tam@orange.fr](mailto:sud-tam@orange.fr) le 13 janvier 2020

## SUD APPELLE A LA GREVE LE JEUDI 16 JANVIER !

### **Nous exigeons le retrait du projet !**

En dépit de la poursuite d'un mouvement interprofessionnel d'une ampleur inédite, ce gouvernement au service des assurances et fonds de pensions s'entête à maintenir son projet de réforme des retraites par points. Les maigres concessions faites à certains secteurs sont à mettre au crédit de la lutte et des grévistes, mais ne nous y trompons pas :

#### **Ce que revendiquent les grévistes, c'est bien le retrait du projet de réforme.**

Ne nous y trompons pas, l'objectif du gouvernement est bien de nous faire travailler plus longtemps tout en diminuant le montant des pensions. Il s'agit là d'un plan de destruction de notre régime de retraite par répartition avec le garde-fou du calcul de la pension sur les 25 meilleures années. Avec le système par points et la prise en compte de la totalité de « la carrière » les pensions vont inévitablement baisser.

#### **Ce qu'il faut savoir :**

On ne pourra pas partir à la retraite sans avoir travaillé 516 mois soit 43 ans, pour les personnes nées après le 1<sup>ER</sup> janvier 1975. Le projet prévoit que cette durée évoluera, tout comme l'âge d'équilibre, en fonction de l'espérance de vie, pour les générations « ultérieures », sans donner plus de précisions quant aux générations visées.

En clair, pour avoir une pension « à taux plein », il faudra avoir cotisé 43 ans minimum et avoir atteint l'âge d'équilibre (64 ans).

A noter, la durée de cotisation et l'âge d'équilibre vont être augmentés en même temps que l'espérance de vie augmentera. A chaque gain d'espérance de vie de 3 mois, il faudra donc travailler 2 mois de plus.

Ceux qui n'auront pas cotisé suffisamment longtemps et n'auront pas atteint l'âge d'équilibre, verront leurs pensions diminuer.

**Nous devons prendre notre part dans la lutte pour démontrer que la détermination des salarié(e)s ne faiblit pas. Le mardi 14 janvier, le jeudi 16 janvier doivent être deux puissantes journées de grève et de manifestation pour exiger le retrait du projet de loi !**

**Venez à la Manifestation Mardi 14 janvier et Jeudi 16 Janvier déclarez-vous gréviste 48H à l'avance par mail : [cds-grève@tam-way.com](mailto:cds-grève@tam-way.com)**